



Rapport annuel

2024-2025

Table de gestion intégrée
des ressources et du territoire
(TGIRT)

Chaudière-Appalaches

Rédaction et mise en page

Mme Amélie Denoncourt, ing. f.
Coordonnatrice de la TGIRT Chaudière-Appalaches
MRC de Montmagny

Approbation du rapport

Rapport approuvé par la TGIRT en juin 2025

Crédits photos pour la couverture

En haut à gauche : Amélie Denoncourt, atelier tenu lors de la rencontre de la TGIRT, novembre 2024

En haut à droite : Amélie Denoncourt, frêne affecté par l'agrile du frêne en Chaudière-Appalaches

En bas à gauche : Amélie Denoncourt, chemin forestier de Chaudière-Appalaches

Table des matières

Introduction	1
1. Informations sur les rencontres de la TGIRT.....	2
2. Portrait des participants à la TGIRT	3
2.1 Composition de la TGIRT	3
2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres.....	7
2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table	8
3. Orientations de la TGIRT.....	9
3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT	9
3.2 Objectifs annuels 2024-2025 de la TGIRT.....	10
3.3 Enjeux identifiés par la TGIRT.....	12
3.4 Autres préoccupations soulevées par les participants.....	12
3.5 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration.....	13
3.6 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration.....	13
3.7 Décisions	14
4. Contenu des rencontres de la TGIRT.....	15
4.1 Informations, discussions et décisions en vue de recommander des intrants aux PAFI.....	15
4.2 Processus en lien avec les PAFI	16
4.3 Acquisition de connaissances.....	16
4.4 Activités de transfert de connaissances.....	16
4.5 Maintien de la certification forestière	16
4.6 Bon fonctionnement de la TGIRT	17
4.7 Autres éléments « administratifs »	17
4.8 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT ..	17
4.9 Thématiques abordées à la TGIRT et ordre de grandeur du temps consacrée à celles-ci.....	18
5. Acquisition de connaissances.....	19
5.1 Comités de travail	19
5.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC).....	20
5.3 Visites terrain et autres activités de communication.....	24
6. Amélioration continue en lien avec le fonctionnement de la TGIRT	25
6.1 Bilan du fonctionnement de la TGIRT	25
6.2 Recommandations pour le fonctionnement de la TGIRT	29
Conclusion	30
Acronymes	31
Glossaire.....	32
Annexe A – Évolution du taux de participation des délégués de la TGIRT	33
Annexe B – Une vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches *	34

Liste des tableaux

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2024-2025	2
Tableau 2 – Composition de la TGIRT en 2024-2025	3
Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres en 2024-2025	7
Tableau 4 – Taux annuel de participation des délégués par groupe d'intérêt.....	8
Tableau 5 – Objectifs annuels 2024-2025 et leur état d'avancement	10
Tableau 6 – Enjeux identifiés par la TGIRT en 2024-2025	12
Tableau 7 – Objectif local d'aménagement en cours d'élaboration par la TGIRT en 2024-2025.....	13
Tableau 8 – Mesures d'harmonisation des usages (MHU) fixées en 2024-2025	14
Tableau 9 – Projets d'acquisition de connaissances d'actualité en 2024-2025.....	20
Tableau 10 – Taux de satisfaction des délégués en 2024-2025	25
Tableau 11 –Éléments à améliorer pour que les rencontres soient satisfaisantes en 2024-2025.....	26
Tableau 12 – Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2024-2025.....	27

Liste des figures

Figure 1 – Proportion du temps de rencontre consacré à chaque thématique.....	18
Figure 2 – Évolution du taux de participation des délégués à la TGIRT de 2021-2022 à 2024-2025	33
Figure 3 – Évolution du taux de participation des groupes d'intérêt de 2021-2022 à 2024-2025	33

Introduction

La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire, ou TGIRT, est l'un des outils privilégiés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) forestier public. La TGIRT de Chaudière-Appalaches permet de réunir un grand nombre d'acteurs et de gestionnaires du milieu concernés par l'aménagement forestier, porteurs d'intérêts collectifs publics ou privés, pour l'unité d'aménagement (UA) 121-71. La TGIRT a pour mandat de proposer au MRNF un ensemble d'enjeux et de solutions sous forme de recommandations, afin de contribuer à la planification et à la mise en œuvre de l'aménagement forestier intégré.

Le fonctionnement de la TGIRT en 2024-2025, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, a été assuré financièrement par le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), programme mis en place par le MRNF. La coordination de la TGIRT est co-assurée par le MRNF et la MRC délégataire désignée en Chaudière-Appalaches dans le cadre du PADF, soit la MRC de Montmagny (ci-après désignée comme « organisme responsable »).

Trois grandes activités en lien avec la GIRT sont admissibles dans le cadre du PADF : la coordination de la TGIRT, l'acquisition de connaissances et la documentation des enjeux, ainsi que les consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI). Comme ces dernières font l'objet d'un rapport à elles-seules, le lecteur du rapport actuel sera référé aux dits rapports lorsque des consultations publiques ont lieu dans l'année, ce qui n'a pas été le cas en 2024-2025.

Le présent rapport s'adresse aux partenaires de la TGIRT des différents groupes d'intérêt, aux MRC de la région qui ont un droit de parole sur l'utilisation des fonds du PADF, à la direction générale du secteur central (DGSC) du MRNF ainsi qu'à toute autre personne ou organisation qui est intéressée à connaître le bilan des travaux de la TGIRT en Chaudière-Appalaches.

Trois principaux objectifs sont visés par la production et la diffusion de ce rapport. Dans un premier temps, le rapport vise à favoriser la reddition de compte auprès des partenaires de la TGIRT, des MRC de la région participant au PADF et de la DGSC du MRNF. Dans un deuxième temps, ce rapport se veut une référence au sujet des décisions et des actions prises par la TGIRT ; il s'agit en quelque sorte de la mémoire de la TGIRT. Finalement, le présent rapport se veut être un document diagnostic afin d'améliorer le fonctionnement de la TGIRT.

1. Informations sur les rencontres de la TGIRT

Quatre rencontres de la TGIRT ont eu lieu en 2024-2025. Le tableau 1 ci-dessous présente les dates et les lieux de ces rencontres.

Tableau 1 – Dates et lieux des rencontres de la TGIRT en 2024-2025

Date de la rencontre	Lieu de la rencontre
6 juin 2024	Salle de réception du Resto Pub Ryna, Lévis
5 septembre 2024	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
28 novembre 2024	Salle de réception de La Courtisane, Lévis
13 février 2025	En visioconférence



Atelier sur les conditions de succès – TGIRT du 28 novembre 2024 (Crédit photo : Amélie Denoncourt)

2. Portrait des participants à la TGIRT

2.1 Composition de la TGIRT

Les *Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches* prévoient dix-neuf (19) sièges pour les délégués, regroupés sous quatorze (14) groupes d'intérêt. Ceux-ci participent directement aux décisions prises par la TGIRT. Il est également prévu que la TGIRT accueille de façon régulière sept (7) personnes-ressources qui apportent une expertise additionnelle, sans participer directement aux décisions prises par la TGIRT. Le tableau 2 ci-après présente la composition de la TGIRT en 2024-2025.

Tableau 2 – Composition de la TGIRT en 2024-2025

Délégués (avec droit de décision)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Premières Nations	Communautés autochtones	1 siège	M. Nicolas Pinceloup (jusqu'au 6 juin 2024) Siège vacant (à partir du 28 novembre 2024)	Bureau du Ndakina – W8banaki
Exploitation et Industrie forestière	Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA)	1 siège, volume résineux 1 siège, volume feuillu	M. Dave Chouinard M. Jonathan Grandmont	Matériaux Blanchet Domtar
	Titulaires d'un permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois (PRAU)	1 siège	M. Martin Béland	Coopérative de Gestion Forestière des Appalaches (CGFA)

Délégués (avec droit de décision) (suite)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Certification forestière	Détenteur de certificat forestier	1 siège	M. Hugo Matte	Gestion Forap
Territoire	Municipalités régionales de comté (MRC) avec forêt publique	3 sièges	Mme Geneviève Paré M. Daniel Racine M. Pablo M.-Rousseau	MRC de l'Islet MRC de Montmagny MRC de Lotbinière
Faune	Zones d'exploitation contrôlées (ZEC)	1 siège	M. Gilles Paquet	Société Beauceronne de Gestion Faunique (ZEC Jaro)
	Pourvoiries	1 siège	Siège vacant	
	Trappeurs	1 siège	Siège vacant	
	Chasseurs et pêcheurs	1 siège	M. Jean-Claude Marcoux (jusqu'au 5 septembre 2024) M. Martin Gaudreau (à partir du 28 novembre 2024)	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP)
Parc	Parcs régionaux	1 siège	M. Mathieu Turcotte	MRC des Etchemins
Environnement	Conseil régional de l'environnement	1 siège	M. Martin Paulette	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)
Eau	Organismes de bassin versant	1 siège	Mme Véronique Brochu	Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

Délégués (avec droit de décision) (suite)				
Utilisation de la forêt	Groupe d'intérêt	Siège à la TGIRT	Délégué	Organisation
Acériculture	Titulaires de permis de culture et d'exploitation d'érablière à des fins acéricoles	1 siège, Beauce 1 siège, Lotbinière 1 siège, Appalaches	M. Steve Cadorette M. Yvon Marcoux Mme Marie Brousseau	
Agricole	Exploitants agricoles	1 siège	Siège vacant	
Personnes-ressources (sans droit de décision)				
Catégories	Expertise	Siège à la TGIRT	Personne-ressource	Organisation
MRC délégataire désignée	Coordonnatrice de la TGIRT	1 siège	Mme Amélie Denoncourt*	MRC de Montmagny
Ministère	Représentante TGIRT (DGFo)	1 siège	Mme Lucie Tessier*	MRNF
	Chef d'unité de gestion (UG)	1 siège	M. Sylvain Lamontagne	MRNF
	Ingénieur forestier (UG)	1 siège	M. Jason Lamontagne *	MRNF

Personnes-ressources (sans droit de décision) (suite)				
Catégories	Expertise	Siège à la TGIRT	Personne-ressource	Organisation
Autres	Personne-ressource en acériculture	1 siège	M. Daniel Gagnon	Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
	Personne-ressource faunique	1 siège	Mme Shona-Gabrielle Bélanger	Réseau Zec
	Personne-ressource en environnement	1 siège	M. Anthony Drouin (jusqu'au 28 novembre 2024) M. Louis Bélanger (rencontre du 13 février 2025)	Nature Québec

Notes au sujet du tableau 2 :

- Les groupes d'intérêt dont la case est colorée font partie de la liste des personnes ou organismes qui doivent être invités selon l'article 55, paragraphe 2, de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF). Les autres groupes d'intérêt sont des personnes ou organismes dont la présence a été jugée pertinente par l'organisme responsable de la TGIRT, la TGIRT ou le Ministère, pour la région de Chaudière-Appalaches.
- Le tableau 2 identifie également les changements de délégués ou de personnes-ressources durant l'année. Les dates indiquées pour les changements sont celles où la personne a siégé à une rencontre pour la dernière ou la première fois, ce qui explique la période séparant le départ d'une personne et l'arrivée d'une autre.
- Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque sont les membres du comité de coordination qui organise les rencontres et assure le fonctionnement de la TGIRT.

2.2 Nombre de participants à chacune des rencontres

Le tableau 3 ci-dessous présente le nombre de participants aux rencontres, sans égard à leur appartenance à un groupe d'intérêt. À titre de comparaison, les données des trois années précédentes sont indiquées dans les lignes du bas.

Tableau 3 – Nombre de participants à chacune des rencontres en 2024-2025

Date de la rencontre		Nombre de participants	Nombre de participants prévus	Taux de participation
6 juin 2024	Délégués	13	16	81 %
	Personnes-ressources	7	7	100 %
5 septembre 2024	Délégués	13	16	81 %
	Personnes-ressources	6	7	86 %
28 novembre 2024	Délégués	12	15	80 %
	Personnes-ressources	6	7	86 %
13 février 2025	Délégués	13	15	87 %
	Personnes-ressources	7	7	100 %
2024-2025	Délégués	51	62	82 %
	Personnes-ressources	26	28	93 %
2023-2024	Délégués	53	61	87 %
	Personnes-ressources	24	27	89 %
2022-2023	Délégués	50	63	79 %
	Personnes-ressources	24	25	96 %
2021-2022	Délégués	49	64	77 %
	Personnes-ressources	22	22	100 %

Le taux de participation des délégués pour les 4 rencontres de l'année est donc de 82 %. Il s'agit d'une baisse par rapport à l'année 2023-2024 (87 %), mais ce taux demeure supérieur à celui de 2021-2022 (77 %) et de 2022-2023 (79 %).

La Figure 2 à l'Annexe A illustre, sous forme de graphique, l'évolution du taux de participation des délégués à la TGIRT de 2021-2022 à 2024-2025.

2.3 Participation des groupes d'intérêt composant la table

Le tableau 4 ci-dessous présente le taux de participation des délégués par groupe d'intérêt pour l'ensemble de l'année 2024-2025. À titre de comparaison, les taux de participation des trois années précédentes sont indiqués dans les trois colonnes de droite.

Tableau 4 – Taux annuel de participation des délégués par groupe d'intérêt

Groupe d'intérêt	Taux de participation En 2024-2025	Taux de participation En 2023-2024	Taux de participation En 2022-2023	Taux de participation En 2021-2022
Communautés autochtones ¹	50 %	NA	NA	NA
BGA	88 %	100 %	88%	88%
Titulaires d'un PRAU	50 %	50 %	75%	25%
Détenteur de certificat forestier	75 %	75 %	67%	100%
MRC avec forêt publique	92 %	83 %	83%	92%
ZEC	75 %	50 %	75%	50%
Pourvoiries ²				
Trappeurs ³		100 %	50%	0%
Chasseurs et pêcheurs	75 %	100 %	75%	75%
Parcs régionaux	100 %	75 %	75%	100%
Conseil régional de l'environnement	100 %	100 %	100%	100%
OBV	100 %	100 %	100%	25%
Acériculteurs	75 %	100 %	75%	100%
Exploitants agricoles ⁴				

La Figure 3 à l'Annexe A illustre, sous forme de graphique, l'évolution du taux de participation des groupes d'intérêt de 2021-2022 à 2024-2025.

¹ Nouveau siège créé en 2024-2025, comme la Nation W8banaki a demandé un siège de délégué plutôt que de personne-ressource ; Siège vacant pour deux rencontres en 2024-2025.

² Siège vacant en 2024-2025

³ Siège vacant en 2024-2025

⁴ Siège vacant en 2024-2025

3. Orientations de la TGIRT

3.1 Objectifs généraux des rencontres de la TGIRT

Six grands objectifs généraux sont visés de façon récurrente dans le cadre des rencontres et des travaux de la TGIRT :

- 1) Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ;
- 2) Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ;
- 3) Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ;
- 4) Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ;
- 5) Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'ancienne UA 035-71 ;
- 6) Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT.

Les **Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI)** incluent les Plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et les Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO).
(voir le glossaire pour les définitions)

3.2 Objectifs annuels 2024-2025 de la TGIRT

En 2024-2025, la TGIRT s'est fixée des objectifs plus spécifiques à atteindre. Le tableau 5 ci-dessous présente ces objectifs annuels 2024-2025, ainsi que leur état d'avancement.

Tableau 5 – Objectifs annuels 2024-2025 et leur état d'avancement

Enjeux	Objectifs 2024-2025	État d'avancement
Maintien de la qualité de l'expérience de la clientèle des milieux structurés de Chaudière-Appalaches	Rédiger une première version de la mise à jour de l'entente d'harmonisation du Parc régional du Massif du Sud	Non atteints L'élaboration des ententes d'harmonisation devait reprendre en même temps que la mise à jour de l'entente d'harmonisation du Parc régional du Massif du Sud, pour assurer une cohérence entre les ententes et ainsi faciliter leur application dans le cadre de la planification forestière. Cette mise à jour aura finalement lieu plus tard qu'en 2024-2025.
	Rédiger une première version de l'entente d'harmonisation du Parc régional des Appalaches	
	Rédiger une première version de l'entente d'harmonisation de la Zec Jaro	
Amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches	Recenser les initiatives et leurs bases de données en lien avec les chemins multiusages en forêt publique en Chaudière-Appalaches depuis 2015	Atteint Les projets ont été identifiés, les rapports et les données ont été obtenus.
	Convenir de critères et d'une procédure de priorisation afin d'identifier les chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches	En cours Une ébauche de critères et de procédure de priorisation a été élaborée.
Contraintes aux usages en forêt publique en Chaudière-Appalaches liées à l'envahissement par les Nerpruns bourdaine et cathartique	Diffuser l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns et ses partenaires	Atteint Fait en transmettant l'information provenant du Groupe de travail sur les nerpruns à chaque rencontre de la TGIRT
	Fournir un appui au Groupe de travail sur les nerpruns et à ses partenaires lorsque nécessaire	Atteint Fait en désignant la coordonnatrice de la TGIRT pour participer aux rencontres du Groupe de travail sur les nerpruns

Intégration des changements climatiques dans les travaux de la TGIRT	Avoir une réflexion sur l'impact et l'adaptation aux changements climatiques lors du traitement de chaque enjeu	Atteint Fait dans le cadre du comité sur l'amélioration de la qualité des chemins multiusages
Amélioration du sentiment d'influence des membres de la TGIRT sur la planification forestière	Offrir des opportunités de formation aux membres de la TGIRT afin qu'ils puissent bien comprendre le processus de GIRT et les façons de contribuer à la planification forestière	Atteint Fait entre autres avec la présentation du Module 1 de l'autoformation élaborée par le BCTLGIRT
	Mettre en évidence <i>a priori</i> la façon dont le travail sur un enjeu pourrait influencer la planification forestière	Atteint Fait dans le cadre du comité sur l'amélioration de la qualité des chemins multiusages
	Mettre en évidence <i>a posteriori</i> la façon dont les travaux de la TGIRT ont influencé la planification forestière	Atteint Fait lors de la présentation du présent rapport annuel aux membres de la TGIRT, lors de la première rencontre 2025-2026.
	Mesurer le sentiment d'influence des membres de la TGIRT suite à la présentation du rapport annuel de la TGIRT	Atteint Fait suite à la présentation du présent rapport annuel aux membres de la TGIRT, lors de la première rencontre 2025-2026.

Constats concernant l'atteinte des objectifs annuels de la TGIRT

Le niveau d'atteinte des objectifs annuels est somme toute satisfaisant. Ce deuxième exercice de formulation d'objectifs annuels spécifiques, mesurables et réalistes aura donné de meilleurs résultats qu'en 2023-2024.

Les objectifs qui nécessitent un important travail en dehors des rencontres régulières de la TGIRT demeurent toutefois plus difficiles à atteindre, surtout lorsque l'échéancier ne dépend pas uniquement de la TGIRT et de ses membres.

3.3 Enjeux identifiés par la TGIRT

Le tableau 6 ci-dessous présente les nouveaux enjeux qui ont été identifiés par la TGIRT en 2024-2025.

Tableau 6 – Enjeux identifiés par la TGIRT en 2024-2025

Enjeu	Informations supplémentaires sur l'enjeu
Contraintes aux usages en forêt publique en Chaudière-Appalaches liées à l'envahissement par des espèces exotiques Sous-enjeu : Contraintes aux usages en forêt publique en Chaudière-Appalaches liées à l'envahissement par les Nerpruns bourdaine et cathartique	L'enjeu a été identifié lors de l'exercice d'élaboration du Plan d'action 2024-2025 de la TGIRT. Les objectifs plus spécifiques qui découlent de cet enjeu et de son sous-enjeu sont exposés à la section 3.2.
Intégration des changements climatiques dans les travaux de la TGIRT	L'enjeu a été identifié lors de l'exercice d'élaboration du Plan d'action 2024-2025 de la TGIRT. L'objectif plus spécifique qui découlait de cet enjeu est exposé à la section 3.2.

3.4 Autres préoccupations soulevées par les participants

À plusieurs reprises encore en 2024-2025, des membres de la TGIRT se sont également dit préoccupés par le fait que les projets d'aires protégées ne puissent pas être discutés lors des rencontres de la TGIRT.

Une autre préoccupation à nouveau soulevée concerne les informations qui se ne rendent pas jusqu'à la TGIRT ou qui se font attendre du MRNF ou du MELCCFP : décision concernant le développement acéricole dans les aires de confinement du cerf de Virginie, critères d'identification des peuplements à potentiel acéricole, etc.

3.5 Objectifs locaux d'aménagement fixés ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « un objectif local d'aménagement (OLA) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un ensemble de sites (l'ensemble des lacs d'un territoire, l'ensemble des rivières à saumon d'une région, un type de sols, etc.) ou à un territoire (une unité d'aménagement, une réserve faunique, etc.). Les objectifs locaux déterminés par la TLGIRT et retenus par le Ministère sont présentés dans le PAFIT. »

Le tableau 7 ci-dessous présente un objectif local d'aménagement qui était en cours d'élaboration en 2024-2025.

Tableau 7 – Objectif local d'aménagement en cours d'élaboration par la TGIRT en 2024-2025

Objectif local d'aménagement	Informations supplémentaires sur l'objectif local d'aménagement
Optimiser l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches	L'objectif local d'aménagement a été proposé de façon préliminaire par le comité de travail sur l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches, entre autres pour mettre en évidence <i>a priori</i> la façon dont le travail sur un enjeu pourrait influencer la planification forestière. Il n'a toutefois pas fait l'objet d'une décision officielle de la TGIRT. Cet objectif viserait le partage des responsabilités pour l'entretien des chemins, le développement cohérent entre les usagers du territoire, etc.

3.6 Mesures d'harmonisation des usages fixées ou en cours d'élaboration

Selon le *Guide de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (MFFP, mars 2018), « une mesure d'harmonisation des usages (MHU) est une action qui permet de répondre à un enjeu identifié sur un site localisé (un site d'intervention potentiel, un lac avec sites de villégiature, etc.). Elle pourrait moduler la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou la localisation d'une infrastructure principale (...) Les mesures d'harmonisation des usages déterminées par la TLGIRT et retenues par le Ministère sont présentées dans le PAFIO. »

Le tableau 8 ci-après présente deux nouvelles MHU qui ont été fixées en 2024-2025 pour l'UA 121-71.

Tableau 8 – Mesures d’harmonisation des usages (MHU) fixées en 2024-2025

No. de la MHU	Description de la MHU	Objectifs visés	Remarques supplémentaires	Demandeurs
22	Maintien d’une bande de protection intégrale de 30 mètres le long du chemin du Petit Lac St-François Retrait de 2 polygones de coupe de régénération dans lesquels traversent des sentiers de randonnée pour un chantier de récolte prévu en 2025-2026	Limiter les impacts visuels négatifs de la coupe pour les villégiateurs en bordure du Petit Lac St-François Préserver l'état des sentiers de ski de fond existants	En lien avec le chantier 2905 prévue à la programmation annuelle 2025-2026	Comité citoyen de St-Joseph-de-Coleraine
23	Maintien de bandes de protection de 10, 20 et 30 mètres pour le nouveau sentier du Cabouron projeté	Limiter les impacts visuels négatifs des coupes forestières sur le nouveau sentier projeté du Cabouron	En lien avec le chantier 1413 réalisé en 2024-2025 Aucune intervention, ou coupe partielle seulement, ou aucune circulation de machinerie dans les bandes selon l'emplacement	Parc régional du Massif du Sud

3.7 Décisions

Outre les décisions d’ordre administratif (ex : adoption des ordres du jour, approbation des comptes rendus des rencontres, adoption d’un calendrier de rencontres, adoption du rapport annuel, adoption du plan d’action, etc.), la TGIRT n’a pris aucune décision en 2024-2025.

4. Contenu des rencontres de la TGIRT

Cette section présente les sujets abordés lors des rencontres afin de répondre aux objectifs généraux de la TGIRT.

4.1 Informations, discussions et décisions en vue de recommander des intrants aux PAFI

Ci-dessous sont listés les sujets abordés lors des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Recommander des intrants aux PAFI, sous forme d'enjeux ou de solutions (objectifs locaux d'aménagement ou mesures d'harmonisation des usages) ». La TGIRT a consacré 375 min (6,3 h) en 2024-2025 à cet objectif, soit 36,1 % du temps de rencontre.

- Bilan des objectifs annuels 2023-2024
- Atelier pour l'identification des objectifs annuels 2024-2025
- Adoption du Plan d'action 2024-2025 et des objectifs annuels
- Changements climatiques : portraits pour Chaudière-Appalaches
- État de situation concernant le dossier acéricole (à chaque rencontre) :
 - o Mise à jour de l'avis 2022 du MELCCFP (secteur Faune) concernant le développement des activités acéricoles sur le territoire de la Zec Jaro
 - o Consultation des membres de la TGIRT pour des secteurs d'intérêt pour l'acériculture dans la Zec Jaro, en dehors des ravages de Cerfs de Virginie
 - o Retour sur la consultation des membres de la TGIRT pour des secteurs d'intérêt pour l'acériculture dans la Zec Jaro, en dehors des ravages de Cerfs de Virginie
 - o Déroulement des étapes à franchir pour les acériculteurs qui ont obtenus des contingents en 2023
 - o Autres suivis et éléments d'information divers
- Présentation sur l'état de situation de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en Chaudière-Appalaches
- Présentation du Rapport sur les insectes et les maladies des arbres en Chaudière-Appalaches en 2024
- Points d'information divers :
 - o Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et BGA
 - o Livraison des forêts
 - o Groupe de travail sur les Nerpruns
 - o Enjeux régionaux à déposer au Forestier en chef (FEC) en prévision du Calcul de possibilité forestière (CPF)
 - o Démarche de réflexion par groupe d'intérêt pour l'élaboration du PAFIT

4.2 Processus en lien avec les PAFI

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Réagir aux PAFI amenés en consultation à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 68 min (1,1 h) en 2024-2025 à cet objectif, soit 6,6 % du temps de rencontre.

- Présentation de la Programmation annuelle des interventions forestières (PRAN) pour l'UA 121-71
- Calendrier d'élaboration du PAFIT
- Consultation dirigée sur les éclaircies précommerciales (EPC) par puit de lumière dans la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière (FSL)
- Retour sur la consultation dirigée sur les EPC par puit de lumière dans la FSL

4.3 Acquisition de connaissances

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Acquérir des connaissances pour mieux recommander des intrants aux PAFI ou mieux réagir aux PAFI amenés en consultation ». La TGIRT a consacré 196 min (3,3 h) en 2024-2025 à cet objectif, soit 18,9 % du temps de rencontre.

- Présentation des résultats du PAC sur les peuplements rares
- Présentation de l'état d'avancement de comité « chemins »
- Suites du PAC sur les peuplements rares
- Présentation de l'état d'avancement de l'outil de visualisation 3D
- Suivi des objectifs annuels, des comités de travail et des PAC non abordés pendant la rencontre
- Appel à projet d'acquisition de connaissances

4.4 Activités de transfert de connaissances

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Contribuer à l'amélioration des connaissances des membres de la TGIRT pour qu'ils puissent prendre pleinement part aux travaux de la TGIRT ». La TGIRT a consacré 120 min (2,0 h) en 2024-2025 à cet objectif, soit 11,6 % du temps de rencontre.

- Formation sur les notions fondamentales liées aux TGIRT
- Présentation de l'Aide financière pour restaurer des ponts et des ponceaux
- Présentation sur les Plans d'aménagement spéciaux (PAS)
- Présentation de la distinction entre consultation dirigée, consultation TGIRT et consultation publique

4.5 Maintien de la certification forestière

Ci-dessous est présenté le sujet à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui a servi à répondre à l'objectif « Maintenir la certification forestière sur le territoire de l'ancienne UA 035-71 ». La TGIRT a consacré 40 min (0,7 h) en 2024-2025 à cet objectif. Le pourcentage que cela représente a toutefois été comptabilisé pour l'objectif « Acquisition de connaissances », comme la présentation découlait d'un PAC.

- Présentation et discussion sur la mise à jour des HVC et de l'analyse de carence

4.6 Bon fonctionnement de la TGIRT

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à répondre à l'objectif « Développer un climat de confiance et de collaboration favorisant le travail constructif à la TGIRT ». La TGIRT a consacré 150 min (2,5 h) en 2024-2025 à cet objectif, soit 14,5 % du temps de rencontre.

- Mots de bienvenue, tours de table et activités brise-glace
- Atelier sur les conditions de succès d'une démarche de groupe
- Sondage de l'Association forestière des deux rives (AF2R) sur les besoins en formation des membres de la TGIRT
- Sondage de satisfaction

4.7 Autres éléments « administratifs »

Ci-dessous sont listés les sujets à l'ordre du jour des rencontres de la TGIRT qui ont servi à assurer le fonctionnement technique de la TGIRT. La TGIRT a consacré 129 min (2,2 h) en 2024-2025 à cet objectif, soit 12,4 % du temps de rencontre.

- Lecture et adoption des ordres du jour
- Lecture et approbation des comptes-rendus des dernières rencontres
- Suivis des actions découlant des dernières rencontres
- Présentation du *Rapport annuel 2023-2024 de la TGIRT*
- Approbation du *Rapport annuel 2023-2024 de la TGIRT*
- Adoption du calendrier annuel
- Présentation et positionnement en lien avec le *Droit d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels*
- Points d'information :
 - o Dépotoir illicite à St-Cyrille
 - o Démarche des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt (TRAF) et suites
 - o Renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - o Atelier conjoint du Bureau de coordination des TLGIRT (BCTLGIRT)
 - o Bilan des rapports annuels des TGIRT ailleurs dans la province

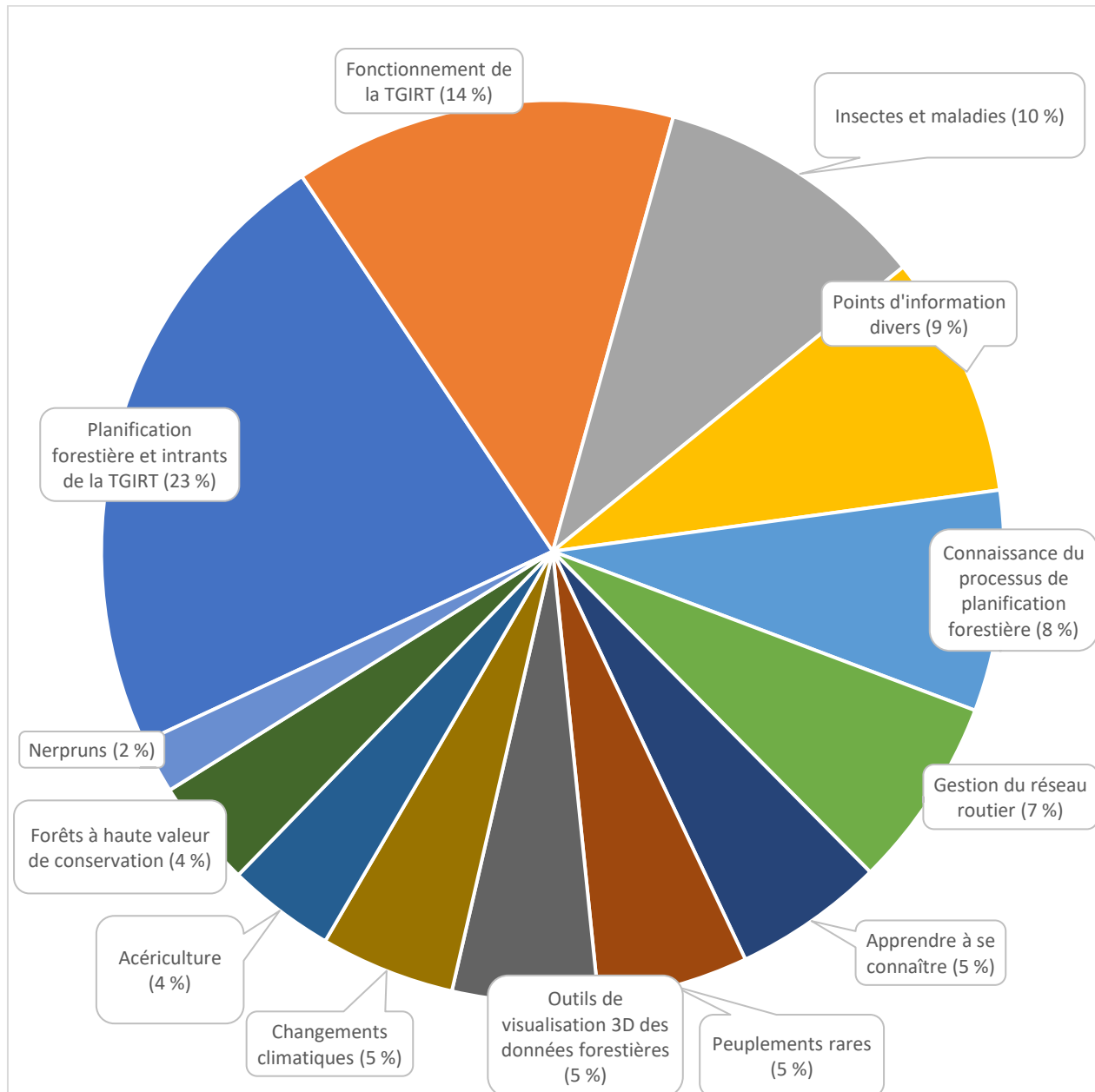
4.8 Éléments de divergence ayant nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT

Aucun élément de divergence n'a nécessité le recours au règlement des différends de la TGIRT en 2024-2025.

4.9 Thématiques abordées à la TGIRT et ordre de grandeur du temps consacré à celles-ci

La figure 1 ci-dessous présente la proportion du temps de rencontre qui a été consacré à chaque thématique.

Figure 1 – Proportion du temps de rencontre consacré à chaque thématique



5. Acquisition de connaissances

5.1 Comités de travail

Le but premier des comités de travail de la TGIRT est de rassembler les principaux intéressés, hors des réunions ordinaires de la TGIRT, dans le but d'échanger plus en détails sur des enjeux en particulier et de conclure avec une ou des recommandations à la TGIRT.

En 2024-2025, le Comité sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches a officiellement débuté ses travaux.

Comité sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches

- Le Comité sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité des chemins multiusages prioritaires en forêt publique en Chaudière-Appalaches s'est réuni cinq fois en 2024-2025 ;
- Le comité est composé de huit participants (Coordonnatrice TGIRT, Représentant MRNF, Représentant BGA, Représentant Entrepreneur forestier, Représentant MRC, Représentant OBV, Représentant faunique, Représentant acéricole) ;
- En 2024-2025, le comité a pu :
 - Recenser les initiatives et leurs bases de données en lien avec les chemins multiusages en forêt publique en Chaudière-Appalaches depuis 2015 ;
 - Convenir d'une première version de critères et d'une procédure de priorisation afin d'identifier les chemins multiusages d'importance en forêt publique en Chaudière-Appalaches.
- Les prochaines étapes pour le comité consistent à :
 - Développer et réaliser un projet d'acquisition de connaissances pour identifier les chemins multiusages d'importance en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;
 - Convenir de critères et d'une procédure de caractérisation des chemins multiusages d'importance en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;
 - Développer et réaliser un projet d'acquisition de connaissances pour caractériser les chemins multiusages d'importance en forêt publique en Chaudière-Appalaches ;
 - Présenter l'état de situation à la TGIRT.

5.2 Projets d'acquisition de connaissances (PAC)

En 2024-2025, quatre PAC étaient d'actualité. Le tableau 9 identifie ces PAC, leur année d'acceptation et de financement ainsi que leur état d'avancement au 31 mars 2025. Une description plus détaillée est faite ci-après, pour les projets pour lesquels il y avait de nouvelles informations à présenter.

Tableau 9 – Projets d'acquisition de connaissances d'actualité en 2024-2025

Nom du PAC	Année d'acceptation et de financement	État d'avancement au 31 mars 2025
Projet d'inventaire du potentiel acéricole harmonisé des UA 035-71 et 034-51	2020-2021	Sur pause, en attendant les critères ministériels d'identification des peuplements à potentiel acéricole Description dans le rapport annuel 2022-2023
Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71	2021-2022	Complété en 2024-2025 Description dans le rapport annuel actuel, ci-après
Projet de caractérisation de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches	2022-2023	Complété en 2024-2025 Description dans le rapport annuel actuel, ci-après
Projet d'acquisition de connaissance sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les PAFIO de Chaudière-Appalaches	2023-2024 2024-2025	Accepté en 2023-2024, la réalisation s'étendra sur trois ans, de 2024-2025 à 2026-2027 Description dans le rapport annuel actuel, ci-après

Projet de révision et de mise à jour des forêts à haute valeur de conservation (FHVC) de l'UA 035-71 (projet 2021-2022)

Enjeux concernés

Le principal enjeu relié à ce PAC est la justesse et l'exactitude des FHVC considérées pour la certification forestière de l'UA 035-71, dans le contexte de l'amélioration des connaissances sur le territoire, de l'évolution des statuts attribués à des portions de territoire et des modifications apportées aux règlements et à la norme FSC. Le deuxième enjeu concerne le suivi des FHVC dans le temps.

Objectifs du projet

- Réviser les FHVC existantes, envisager des ajouts, consulter les acteurs du milieu sur les éventuels changements et les faire entériner par la TGIRT ;
- Mettre en place un programme de suivi des FHVC qui doit aussi faire l'objet de consultation des parties intéressées ou touchées, des peuples autochtones et des experts ou spécialistes qualifiés.

Grandes lignes du projet

- Révision des FHVC existantes, propositions de modifications et d'ajouts par un expert ;
- Entente avec Gestion FORAP ;
- Consultation des parties intéressées (suivi via la TGIRT) et des peuples autochtones ;
- Vérification par les experts FSC ;
- Production d'un rapport sur les FHVC modifiées ;
- Entérinement des FHVC modifiées ;
- Élaboration du programme avec fréquence et précision déterminée ;
- Vérification par les experts FSC ;
- Production d'un rapport sur le programme de suivi ;
- Dépôt à la TGIRT des deux rapports.

Mandataires

La MRC de Montmagny coordonne ce projet. Gestion Forap, ainsi que des experts du territoire et en certification forestière sont impliqués pour les différentes étapes du projet.

Résultats obtenus

- Présentation de la mise à jour des hautes valeurs de conservation et du cadre de suivi ;
- Consultation des membres de la TGIRT ;
- Intégration des commentaires des membres de la TGIRT ;
- Rédaction d'un rapport présentant les HVC révisés et le cadre de suivi à mettre en place.

Budget réservé au PADF 2021-2022 : 20 454 \$

Budget finalement utilisé : 18 677,22 \$

Projet de caractérisation de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches (projet 2022-2023)

Enjeux concernés

Le principal enjeu relié à ce PAC est la protection de peuplements matures de types écologiques rares en Chaudière-Appalaches. Certains peuplements potentiellement rares, identifiés par le CRECA et la Direction de la protection des forêts (DPF) du MRNF, devaient être inventoriés afin de valider la possibilité de les classer comme écosystème forestier exceptionnel (EFE).

Objectifs du projet

- Mettre au point un protocole d'inventaire hybride entre la méthodologie utilisée par le CRECA pour inventorier les vieilles forêts depuis 2013 et le protocole utilisé par la DPF pour inventorier les potentiels EFE ;
- Appliquer cette méthode d'inventaire hybride à certains peuplements identifiés par le CRECA et la DPF, en priorisant les peuplements visés par la planification des travaux forestiers ;
- Acheminer les résultats à la DPF qui statuera sur l'intérêt de les classer comme EFE.

Grandes lignes du projet

- Élaboration d'un protocole d'inventaire hybride à partir des protocoles utilisés par le CRECA et la DPF ;
- Inventaire de peuplements potentiellement rares ciblés par le CRECA ou la DPF en tenant compte en priorité de :
 - 1) ceux qui sont déjà ciblés par la planification forestière
 - 2) ceux qui ne sont pas protégés
 - 3) ceux qui semblent présenter le plus d'intérêt ;
- Compilation des données et rédaction d'un rapport.

Mandataire

Le CRECA était le mandataire pour ce projet.

Résultats obtenus

- Un protocole d'inventaire d'écosystème forestier exceptionnel bonifié (ajout de parcelles portant sur les éléments de vieilles forêts) ;
- Une fiche pour chacun des 25 peuplements inventoriés ;
- Un rapport technique colligeant les données recueillies et compilées, incluant les recommandations, positives ou négatives, de conservation de chaque peuplement inventorié ;
- Une présentation des résultats à la TGIRT ;
- Une présentation des résultats à la DPF.

Budget réservé au PADF 2022-2023 : 22 000 \$

Suites à donner

- Continuer les inventaires des peuplements de deuxième priorité ;
- Discuter du cas particulier des marécages arborescents/arborés riverains.

Projet d'acquisition de connaissance sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier opérationnels de Chaudière-Appalaches

Enjeu concerné

Le principal enjeu relié à ce PAC est l'inefficience des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) en Chaudière-Appalaches en raison des barrières créées par le jargon forestier et l'inefficacité des cartes 2D pour communiquer de l'information au grand public.

Objectifs du projet

Le projet vise à acquérir des connaissances sur les effets de l'utilisation d'outils de visualisation 3D de données forestières dans le cadre d'une consultation publique sur le PAFIO.

Grandes lignes du projet

- Développement d'un outil de visualisation 3D ;
- Utilisation de l'outil dans le cadre de la consultation sur le PAFIO prévue en 2025 ;
- Comparaison des résultats des consultations PAFIO antérieures avec les résultats de la consultation PAFIO 2025 ;
- Communication des résultats du projet.

Mandataire

La MRC de Montmagny est le mandataire pour ce projet. Le Centre en imagerie numérique et en médias interactifs (CIMMI)⁵ ainsi que le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO)⁶ développeront l'outil de visualisation 3D nécessaire pour ce PAC.

Résultats obtenus en 2024-2025 :

- Version presque achevée de l'outil de visualisation 3D via Unreal Engine ;
- Première démonstration aux membres de la TGIRT.

Résultats attendus :

- Développement d'une méthodologie, puis évaluation des effets de l'utilisation d'un outil de visualisation 3D dans le cadre d'une consultation sur le PAFIO ;
- Rapport de projet ;
- Diffusion des résultats à la TGIRT, dans une revue spécialisée et autres.

Budget réservé au PADF 2024-2025 : 10 498,75 \$ (pour l'année 2) et 10 498,75 \$ (pour l'année 3)

⁵ Le CIMMI est un centre collégial de transfert technologique (CCTT) spécialisé dans le développement de technologies en traitement d'images numériques, de système de réalité virtuelle et augmentée et d'applications Web et mobile. Il offre aux entreprises des services-conseils d'experts et les accompagne dans leur démarche d'innovation. (<https://cimmi.ca/>)

⁶ Le CERFO est également un CCTT qui a pour mandat d'offrir des services de recherche appliquée, d'accompagnement stratégique et de soutien, de transfert de connaissance et de formation à la communauté forestière. (<https://cerfo.qc.ca/>)

5.3 Visites terrain et autres activités de communication

Visite terrain

Aucune visite terrain n'a été organisée en 2024-2025.

Assemblée des Partenaires

L'Assemblée des partenaires de la TGIRT de Chaudière-Appalaches est un événement bisannuel qui vise à rassembler les personnes et organisations ayant des intérêts dans la forêt publique de la région. Cette rencontre permet de faire le point sur les travaux de la TGIRT, de favoriser le réseautage entre les acteurs du milieu forestier et de renforcer la collaboration autour de l'aménagement durable des forêts publiques. Elle permet également de nommer ou élire les délégués qui siègeront à la TGIRT pour un mandat de deux ans.

L'édition 2024-2025 de l'Assemblée des partenaires s'est tenue le 28 novembre à Lévis, en formule hybride. Environ 25 partenaires ont pris part à l'événement, dont une majorité en présentiel. La rencontre a débuté par une période de réseautage conviviale, qui servait également de transition entre la rencontre de la TGIRT tenue plus tôt dans la journée et l'Assemblée des Partenaires. Par la suite, un survol des principes de la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) a été présenté, suivi du bilan des réalisations de la TGIRT pour la période 2021-2024 et du plan d'action pour 2024-2025. Les participants ont également pris connaissance des règles de fonctionnement de la TGIRT, avant de procéder à l'élection des nouveaux délégués. L'assemblée s'est conclue par une présentation de l'OBV du Chêne sur les plantes exotiques envahissantes, puis par une période d'échanges informels entre les partenaires.

6. Amélioration continue en lien avec le fonctionnement de la TGIRT

6.1 Bilan du fonctionnement de la TGIRT

Taux de satisfaction des membres de la TGIRT

Le taux de satisfaction concernant le fonctionnement de la TGIRT a été systématiquement évalué à chaque rencontre en 2024-2025, en attribuant une note sur 10 (1 étant totalement insatisfait et 10 étant totalement satisfait). La principale question posée afin d'évaluer ce taux de satisfaction était celle demandée par le MRNF :

« Quel est votre degré de satisfaction générale à l'égard de votre participation à cette rencontre de la TGIRT ? »

On précisait alors qu'une rencontre satisfaisante était caractérisée par les éléments suivants :

- La présentation de documents et la partage d'informations sont de qualité ;
- L'ordre du jour est bien structuré et son contenu est respecté ;
- La façon dont les membres peuvent intervenir à la table est clairement présentée ;
- Le déroulement et les discussions se font dans une atmosphère de respect et de convivialité ;
- Le temps alloué aux échanges est adéquat pour que tous puissent s'exprimer.

Le tableau 10 présente le taux de satisfaction pour chacune des rencontres, et de façon globale pour les 4 rencontres.

Tableau 10 – Taux de satisfaction des délégués en 2024-2025

	6 juin 2024 (10 réponses)	5 septembre 2024 (13 réponses)	28 novembre 2024 (12 réponses)	13 février 2025 (9 réponses)	4 rencontres 2024-2025 (44 réponses)
Taux de satisfaction	85 %	87 %	88 %	83 %	86 %

Les membres qui donnaient une note de 7/10 ou moins étaient invités à préciser le(s)quel(s) des éléments, caractérisant normalement une rencontre satisfaisante, étai(en)t à améliorer. Le tableau 11 présente les éléments à améliorer pour chacune des rencontres, et de façon globale pour les 4 rencontres.

Tableau 11 –Éléments à améliorer pour que les rencontres soient satisfaisantes en 2024-2025

Éléments à améliorer	6 juin 2024 (2 réponses)	5 septembre 2024	28 novembre 2024	13 février 2025 (2 réponses)	4 rencontres 2024-2025 (4 réponses)
La qualité des documents présentés et du partage d'informations					
La structure de l'ordre du jour et le respect de son contenu					
La clarté des explications sur la façon dont les membres peuvent intervenir à la table	2				2
L'atmosphère de respect et de convivialité dans le déroulement de la rencontre et des discussions	1			2	3
Le temps alloué aux échanges pour que tous puissent s'exprimer				2	2

Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2024-2025

Lors du bilan de fin d'année, il a été demandé aux délégués de s'autoévaluer concernant les responsabilités qu'ils ont en tant que membres de la TGIRT. Le tableau 12 ci-dessous présente la moyenne des notes que les répondants se sont attribuées pour chacune des responsabilités que les délégués ont à la TGIRT. À titre de comparaison, les moyennes des notes que les répondants se sont attribuées pour les deux années précédentes sont indiquées dans les colonnes de droite.

Tableau 12 – Autoévaluation des délégués sur leur rôle en 2024-2025

Responsabilités des délégués	Note sur 5 En 2024-2025 (moyenne pour 9 réponses)	Note sur 5 En 2023-2024 (moyenne pour 8 réponses)	Note sur 5 En 2022-2023 (moyenne pour 6 réponses)
Bien connaître la réalité et les enjeux régionaux	4,3	3,0	4,0
Bien connaître la réalité et les enjeux des personnes ou organismes que vous représentez	4,8	3,8	4,5
Communiquer les commentaires reçus des personnes ou organismes que vous représentez	4,3	3,5	4,2
Informar les personnes ou organismes que vous représentez des travaux de la TGIRT	4,1	3,6	4,2
Assurer la fluidité des travaux de la TGIRT	4,2	3,5	3,7
Participer en respectant l'éthique applicable au bon fonctionnement des rencontres	4,6	3,8	4,2
Moyenne	4,4	3,5	4,1

Constats découlant des sondages de satisfaction réalisés à la TGIRT

Forces identifiées par les membres :

- Sentiment d'utilité et d'engagement des membres : Les répondants estiment qu'ils jouent adéquatement leur rôle au sein de la TGIRT et qu'ils contribuent activement aux échanges.
- Participation soutenue : Le taux de participation élevé aux rencontres témoigne de l'intérêt constant des partenaires pour les travaux de la TGIRT.
- Contenu jugé pertinent : Les ateliers thématiques et les présentations offertes au cours de l'année (sur les objectifs annuels, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les espèces exotiques envahissantes, les comités et les projets en cours) ont été bien accueillis.
- Qualité du transfert de connaissances : Le niveau de vulgarisation des contenus a permis une bonne compréhension des enjeux abordés, même pour les partenaires moins familiers avec certains aspects techniques.
- Projets mobilisateurs : L'utilisation d'outils innovants, comme la modélisation 3D du territoire, a été perçue comme une avancée significative pour améliorer la compréhension des projets d'aménagement.

Défis soulevés par les partenaires :

- Fonctionnement des comités de travail perfectible : Les membres notent une certaine lenteur dans les suivis et une difficulté à percevoir des retombées concrètes issues des travaux des comités.
- Absence d'activités terrain : Le manque de visites sur le terrain a été souligné comme un frein à la compréhension concrète des enjeux discutés à la table.
- Rôle de la TGIRT encore flou pour certains : Des partenaires mentionnent une mauvaise compréhension du mandat de la TGIRT, parfois perçu à tort comme un lieu de revendication politique plutôt qu'un espace de concertation.
- Manque de rétroaction sur les impacts des contributions de la TGIRT : Plusieurs membres aimeraient obtenir davantage de suivi quant à la prise en compte de leurs recommandations dans la planification forestière.

Constats de l'organisme responsable concernant le respect des règles de fonctionnement de la TGIRT

- Les règles de fonctionnement de la TGIRT ont été bien respectées de façon générale en 2024-2025.

Autres constats de l'organisme responsable

Forces identifiées par l'organisme responsable :

- Stabilité et engagement des membres : La composition de la TGIRT demeure stable, ce qui favorise la continuité dans les discussions. Le taux de participation aux rencontres est jugé satisfaisant, témoignant de l'intérêt soutenu des membres.
- Objectifs annuels clairs et mobilisateurs : L'instauration d'objectifs annuels est perçue comme une bonne pratique. Ces objectifs ont été davantage clarifiés pour l'année 2024-2025, facilitant ainsi leur suivi et leur mise en œuvre.

Défis observés par l'organisme responsable :

- Capacité limitée à faire avancer plusieurs comités en parallèle : La progression des travaux est freinée par la difficulté à mobiliser les membres autour de plus d'un comité de travail à la fois, en raison de la charge de travail que cela représente pour les membres comme pour la coordination.
- Manque de visites terrain : Malgré leur pertinence pour visualiser concrètement certains enjeux, aucune visite terrain n'a encore été organisée. Ce type d'activité est toutefois souhaité par plusieurs membres.
- Formations et rétroactions parfois mal identifiées : Les segments de formation ou de rétroaction intégrés aux rencontres ne sont pas toujours reconnus comme tels par les participants, ce qui nuit à leur pleine appréciation.

6.2 Recommandations pour le fonctionnement de la TGIRT

En réponse au bilan du fonctionnement de la TGIRT, l'organisme responsable recommande de :

- Clarifier régulièrement le mandat de la TGIRT : Intégrer périodiquement, notamment en début de cycle ou lors de l'arrivée de nouveaux membres, un rappel du rôle, des responsabilités et des limites d'action de la TGIRT. Cela permet de maintenir une compréhension commune et de prévenir les attentes divergentes.
- Alléger la charge de coordination liée aux comités de travail : Identifier des façons de simplifier la logistique et les suivis des comités afin de permettre aux membres de se concentrer davantage sur les contenus techniques et stratégiques, plutôt que sur l'organisation. La rédaction de comptes rendus plus succincts et l'utilisation de l'intelligence artificielle pourraient aider.
- Encourager les initiatives de visites terrain : Lancer un appel aux membres pour proposer des lieux ou thématiques de visites terrain qui pourraient enrichir les discussions, et favoriser la compréhension mutuelle des enjeux.
- Donner une intention claire à chaque point à l'ordre du jour : Associer chaque point inscrit à l'ordre du jour à un objectif très clair (ex. : formation, rétroaction, etc.), afin de mieux guider les échanges et gérer les attentes des participants.

Conclusion

En 2024-2025, les travaux de la TGIRT ont gagné en cohérence et en efficacité grâce à des orientations plus ciblées, des échanges approfondis sur les enjeux régionaux et une mobilisation accrue des partenaires autour de projets concrets. Les discussions tenues sur les enjeux locaux, l'implication des comités de travail et la tenue de présentations thématiques ont permis de faire progresser la réflexion collective sur l'aménagement durable de la forêt publique régionale.

Les constats formulés par les membres, tout comme les ajustements proposés par l'organisme responsable, témoignent d'une volonté commune d'améliorer les pratiques et de renforcer l'impact des travaux de la TGIRT.

En poursuivant les efforts en matière de dialogue, de formation et de structuration des processus, la TGIRT demeure un espace incontournable pour assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations du milieu dans la planification forestière. L'année à venir s'inscrira dans cette même dynamique, avec des objectifs annuels clairement définis, des comités appelés à poursuivre leurs travaux, et des partenariats à consolider pour relever collectivement les défis de l'aménagement durable.

Parce que c'est par la concertation que nous arriverons à créer un maximum de valeur pour la société à partir de notre belle forêt publique en Chaudière-Appalaches.

Acronymes

BFEC :	Bureau du Forestier en chef
BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de mise en marché des bois
CPF :	Calcul de possibilité forestière
CRECA :	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
DGFo :	Direction de la gestion des forêts (direction du MRNF)
DGSC :	Direction générale du secteur central (direction du MRNF)
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
LADTF :	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MELCCFP :	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (ancien nom du MRNF)
MHU :	Mesure d'harmonisation des usages
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
OBV :	Organisme de bassin versant
OLA :	Objectif local d'aménagement
PAC :	Projet d'acquisition de connaissances
PADF :	Programme d'aménagement durable des forêts
PAFIO :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRAN(A) :	Programmation annuelle des interventions forestières (autorisée)
PRAU :	Permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA :	Unité d'aménagement

Glossaire

Comité de coordination

Comité composé du coordonnateur de la TGIRT et de représentants du Ministère en région ainsi que de participants à la TGIRT qui en ont exprimé le désir.

Délégataire désignée

MRC à qui le ministre des Ressources naturelles et des Forêts confie la composition et le fonctionnement de la TGIRT de la région. La MRC délégataire désignée est nommée par les MRC d'une même région comme responsable de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région. Le tout est officialisé par une entente de délégation intervenue entre le MRNF ainsi qu'avec chacune des MRC de la région participant au PADF.

Délégué

Personne nommée ou élue, parmi les représentants d'un groupe d'intérêt, pour représenter les utilisateurs de son groupe aux rencontres de la TGIRT. Cette personne a le droit de participer directement aux décisions prises par la TGIRT. C'est pourquoi on dit qu'elle a un droit de décision.

Gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)

Mode de gestion participative qui consiste à prendre en compte l'ensemble des ressources naturelles d'un territoire, pour l'évaluation et l'élaboration concertées de projets d'aménagement durable.

Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT)

Le PAFIT contient les possibilités forestières assignées à l'unité, les objectifs d'aménagement durable des forêts, les stratégies d'aménagement forestier retenues pour assurer le respect des possibilités forestières et l'atteinte de ces objectifs ainsi que les endroits où se situent les infrastructures principales et les aires d'intensification de la production ligneuse. Il est réalisé pour une période de cinq (5) ans. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. Ce plan est produit par le MRNF, en collaboration avec la TGIRT. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

Le PAFIO contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au PAFI tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt. Ce plan est produit par le MRNF en collaboration avec la TGIRT. Il doit respecter le PATP, la SADF et les orientations régionales. (Tiré de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*)

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

Programme mis en place par le MRNF afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des PAFI et afin de permettre la réalisation d'interventions ciblées à l'échelle de chaque région administrative.

Annexe A – Évolution du taux de participation des délégués de la TGIRT

Figure 2 – Évolution du taux de participation des délégués à la TGIRT de 2021-2022 à 2024-2025

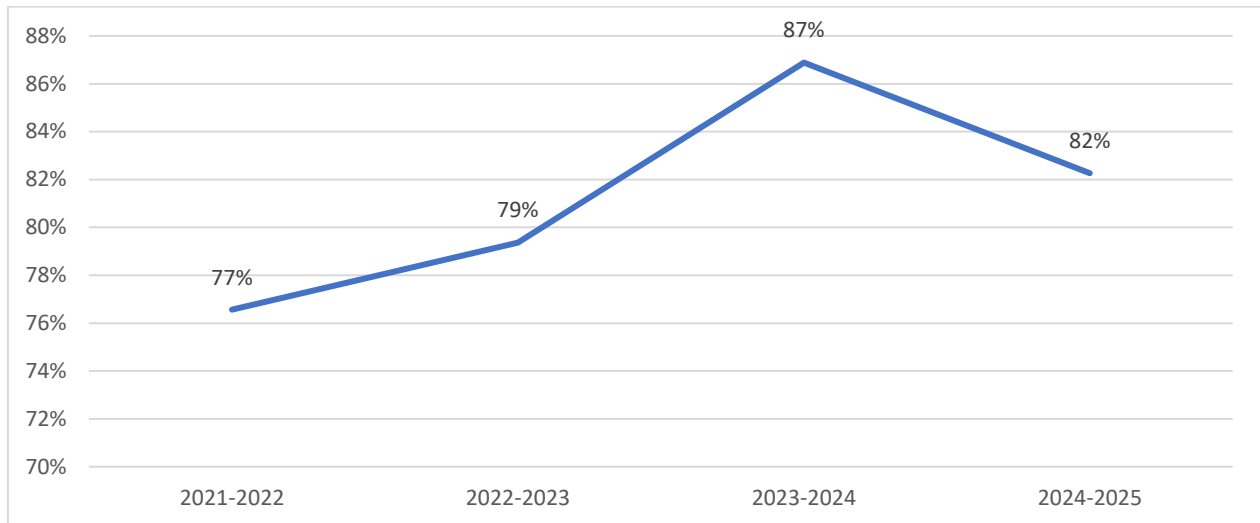
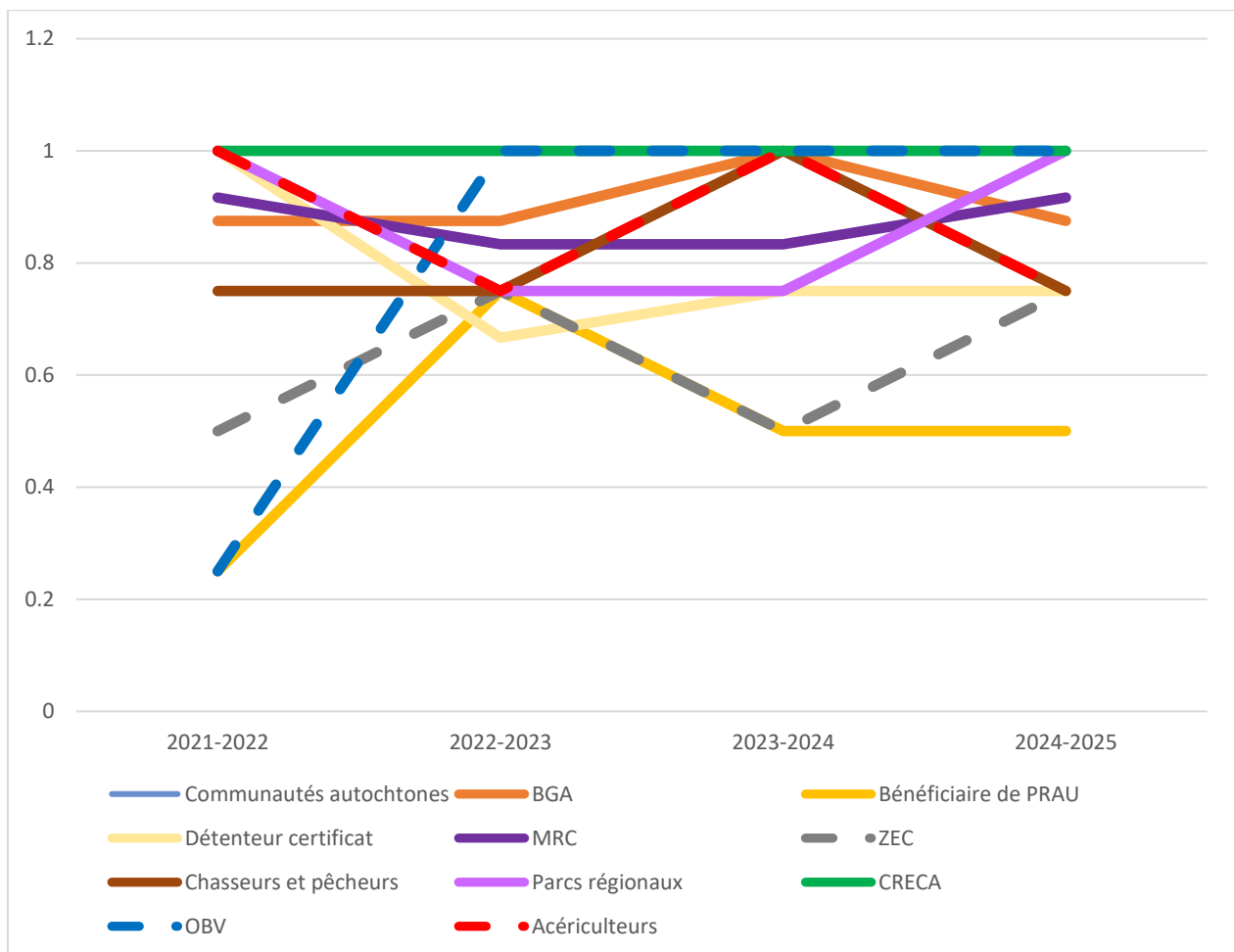


Figure 3 – Évolution du taux de participation des groupes d'intérêt de 2021-2022 à 2024-2025





Annexe B – Une vision commune pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches *

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un patrimoine collectif géré de façon à assurer la pérennité des différentes ressources et fonctions. La considération des divers intérêts et l'optimisation des usages y sont faits dans une volonté de maximiser la valeur écologique, sociale et économique créée pour et par les collectivités.

Un patrimoine collectif pour les générations actuelles et à venir

La forêt publique de Chaudière-Appalaches appartient à tous, aux générations présentes comme à celles futures. Il est de la responsabilité de chacun de participer à la gestion, la préservation et la mise en valeur de cet héritage naturel de façon à ce que tous en bénéficient aujourd'hui et demain encore.

Une gestion durable des ressources forestières pour un maintien des fonctions de la forêt

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est gérée selon des principes de durabilité afin d'assurer une disponibilité continue des ressources dans le temps. Les pratiques responsables permettent aux écosystèmes d'atteindre un équilibre dynamique favorisant leur résistance, leur résilience ou leur transition dans un contexte de changements globaux.

Une considération des divers intérêts

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un lieu où se concentrent de nombreux intérêts, autant de par sa proximité avec les communautés et les entreprises, qu'en raison de la diversité des milieux naturels, des habitats et des espèces qu'on y trouve. En conséquence, les décisions relatives à sa gestion sont élaborées dans un esprit de dialogue, en tenant compte des perspectives variées des différents acteurs impliqués.

Une optimisation des usages

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un espace qui offre une multitude d'usages possibles. Les choix relatifs à sa gestion, sa préservation et sa mise en valeur sont faits de façon à tendre vers la combinaison et la configuration des usages qui permettront un résultat optimal en termes de retombées écologiques, sociales et économiques.

Une maximisation de la valeur écologique, sociale et économique

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est une source de richesse pour les communautés. Si les retombées économiques qui en découlent sont indéniables, la valeur créée va au-delà des aspects monétaires ; la maximisation des bénéfices inclut donc tout le spectre des services que l'on retire de la forêt, allant de la captation du carbone à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en passant par l'approvisionnement en matières premières renouvelables, qu'elles soient ligneuses ou non.

Un processus pour et par les collectivités

La forêt publique de Chaudière-Appalaches est gérée, préservée et mise en valeur pour et par les gens. Des mécanismes de concertation, de consultation et de participation citoyenne sont mis en place pour favoriser la prise de décision collective, dans le but de maximiser les bénéfices et d'assurer un avenir prospère et durable pour tous les utilisateurs de la forêt.